



# SENEGAL

**INTERVENTION  
DE  
SON EXCELLENCE  
MONSIEUR ABDOU SALAM DIALLO  
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT  
DU SENEGAL AUPRES DES NATIONS UNIES**

\*\*\*\*\*

POINT 136 DE L'ORDRE DU JOUR  
SUR « L'AMELIORATION DE LA SITUATION FINANCIERE  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES »

\*\*\*\*\*

**66<sup>ÈME</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DES NATIONS UNIES**

\*\*\*\*\*

**New York, le 20 octobre 2011**

MISSION PERMANENTE DU SENEGAL AUPRES DES NATIONS UNIES  
238 EAST 68TH STREET • NEW YORK, N.Y. 10065 • TEL: (212) 517-9030 • FAX: (212) 517-3032

## **Monsieur le Président**

Je voudrais remercier Madame Angela KANE, Secrétaire générale adjointe, Chargée de la gestion de nous avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.

Je souscris aux déclarations faites par les Représentants de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et la Chine et de Côte d'Ivoire au nom du Groupe des Etats d'Afrique.

Ma délégation prend note de l'amélioration de la situation de la Trésorerie de l'ONU, toutes activités confondues, et se réjouit de l'augmentation du nombre d'Etats membres qui se sont acquittés de leurs contributions statutaires.

Nonobstant les problèmes économiques auxquels il fait face présentement, le Sénégal s'est fait un devoir d'honorer la totalité de ses obligations financières concernant le budget ordinaire, le plan cadre d'équipement et le financement des tribunaux.

S'agissant des quotes-parts aux budgets des opérations de maintien de la paix, je voudrais assurer le Secrétariat que les dispositions appropriées sont entrain d'être prises par mon gouvernement en vue de procéder à leur règlement dans les meilleurs délais.

C'est le lieu pour moi de réaffirmer solennellement la foi du Sénégal aux idéaux contenus dans la Charte et de réitérer, par la même occasion, l'engagement de ma délégation à ne ménager aucun effort pour se conformer à ses obligations financières.

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi de féliciter le Secrétaire général pour l'amélioration notable apportée à la gestion des ressources financières et humaines de l'organisation depuis quelques années.

Tout en lui renouvelant son franc soutien, ma délégation encourage le Secrétaire général à continuer à faire preuve d'imagination novatrice en vue de renforcer l'efficacité des actions de l'ONU.

Le Secrétariat doit, en effet, être géré selon les normes les plus élevées en matière d'efficacité, de transparence et de maîtrise des coûts de fonctionnement. L'administration de l'organisation doit également obéir aux dispositions de la résolution 64/259 de l'Assemblée générale.

**Monsieur le Président,**

Abordant la dette due, par l'ONU, aux pays fournisseurs de contingents qui s'élève à un montant de 598 millions de dollars américains à la date du 11 octobre 2011, je voudrais souligner la nécessité du règlement, à temps, des sommes dues au titre du remboursement des fournitures et matériels leurs appartenant.

Ces ressources financières permettent à ces pays, appartenant dans leur majorité, comme le mien, au monde en développement, de renouveler les équipements et de renforcer les capacités pour mieux apporter leur concours à notre organisation dans son rôle de rétablissement et de maintien d'une paix durable dans les zones de conflits.

Enfin concernant des tribunaux pénaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie, le Sénégal voudrait saluer l'excellent travail abattu par leurs personnels judiciaires et

administratifs au service de la justice internationale et inviter les Etats membres à respecter leurs obligations financières vis à vis de ces institutions.

C'est à ce prix seulement que ces dernières pourront parachever leurs travaux au plus tard le 31 décembre 2014 conformément à la résolution 1966 (2010) du 22 décembre 2010.

Je vous remercie.

